

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 4, 5 et 6 février 2019

**2019 V. 42** Vœu relatif à la pose d'une plaque explicative en dessous d'une gravure coloniale rue des Petits-Carreaux (2<sup>e</sup>).

-----

#### Le Conseil de Paris,

Adopté à l'unanimité du Conseil du 2<sup>ème</sup> arrondissement,

Considérant la loi du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité dite « Loi Taubira » ;

Considérant la peinture sur céramique qui fait office d'enseigne de l'ancien magasin "Au planteur", conservée in situ au 10 Rue des Petits-carreaux ;

Considérant que cette enseigne représente un colon blanc assis sur des sacs de riz, entouré de symboles de richesse et de puissance, faisant face à une personne noire, à moitié dévêtue et se tenant dans une position de servilité ;

Considérant qu'il s'agit d'un témoignage choquant de l'exploitation et du racisme de la période coloniale que l'on espère révolue ;

Considérant que cette gravure n'est pas propriété de la Ville et appartient à l'immeuble du 10 rue des Petits-Carreaux dont la devanture est par ailleurs inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Sur proposition de Jacques Boutault, Sandrine Mées et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que soit installé une plaque explicative rédigée au 10 rue des Petits-Carreaux remplaçant l'enseigne dans son contexte historique et rédigée en lien avec le Comité d'Histoire de la Ville de Paris, les habitant·e·s et associations oeuvrant pour la mémoire de l'esclavage et la lutte contre le racisme.